LIVRET D'ACCUEIL EHPAD REVENAZ

Hébergement permanent

Hébergement en Unité Protégée

Hébergement temporaire

PASA



EHPAD REVENAZ
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

4, boulevard Revenaz
18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS
Tél. 02 48 74 00 50
E-mail : mr.la.guerche@wanadoo.fr

Validé au CVS du 11 juin 2026/CSE et CA du 25 juin 2026

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que nous vous accueillons aujourd'hui parmi nous.

Votre entrée en établissement d'hébergement représente une nouvelle étape de votre vie.

Soyez assuré(e) que nous mettrons tout en œuvre pour rendre votre quotidien le plus agréable possible.

Les principaux objectifs que s'est fixé l'EHPAD REVENAZ sont les suivants :

Assurer le confort et la sécurité des résidents, des visiteurs et des professionnels,
Personnaliser les soins avec un haut niveau de qualité,
Accompagner le résident durant son séjour dans la dignité et le respect de ses croyances et convictions,
Favoriser sa vie sociale.

Toutes les équipes se mobilisent autour de ces objectifs et elles sont, de plus, particulièrement attachées à mettre en œuvre les meilleures réponses pour que chaque personne accueillie bénéficie d'un maintien de son autonomie. Une attention est également portée au maintien des liens avec la famille et le proche entourage, au respect de l'espace de vie, à un accompagnement personnalisé qui tient compte des capacités et des souhaits de chacun.

Ce livret a pour objectif de répondre aux questions que vous vous posez sur votre nouveau lieu de vie. Il complète le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement de l'établissement qui vous sont remis lors de votre admission.

À tout moment, vous pouvez vous adresser au personnel pour obtenir des précisions ou des réponses à vos questions.

SOMMAIRE

SOMMAIRE....3
MISSION GENERALE ET PRESENTATION....4
L'ADMISSION....5
LES TARIFS....6
ACCES AUX AIDES FINANCIERES....6
L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE....6
Le personnel qui vous entoure au quotidien....6
L'équipe médicale et paramédicale....6
L'équipe administrative et les fonctions support....7
Le PASA....7
Le Conseil de la Vie Sociale....7
La personne de confiance....8
CADRE DE VIE....8
Votre logement....8
VIE PRATIQUE....9
Les espaces communs....9
Les repas....9
Le linge....10
Le courrier....10
Vos sorties....10
Les visites de vos proches....10
ACTIVITES, ANIMATION ET VIE SOCIALE....10
DROITS ET INFORMATIONS LEGALES....11
Le culte....11
Argent et objets de valeurs....12

MISSION GENERALE ET PRESENTATION



L'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) REVENAZ se situe à La Guerche-sur-l'Aubois (Cher) entre BOURGES et NEVERS. Il est localisé à la limite de la Nièvre.

La structure dispose d'une capacité d'accueil de 79 places dont 1 réservé à l'accueil temporaire. Elle accueille principalement des personnes de plus de 60 ans valides ou en perte d'autonomie.

14 lits d'hébergement réservés dans une Unité Protégée et un pôle d'activités et de soins adaptées (PASA) complètent notre offre de services pour des personnes atteintes de maladies neurodégénératives et de troubles du comportement modérés.

L'ADMISSION

Toute demande d'admission doit être accompagnée d'un dossier constitué à partir de la plateforme ViaTrajectoire (https://usager.viatrajectoire.fr).

Chaque dossier est examiné lors d'une commission d'admission hebdomadaire par une équipe pluri-professionnelle : l'objectif est de répondre au mieux à la situation de chacun et de proposer l'orientation la plus adaptée.

Dès l'acceptation du dossier, l'infirmière coordinatrice prend contact avec le futur résident et/ou son entourage et propose si possible une rencontre de pré-admission (VPA) à l'EHPAD.

Lors de cette VPA, une présentation et une visite de l'établissement sont réalisées. Les modalités de l'accompagnement, la vie au sein de l'EHPAD et les possibilités de financement du séjour sont abordées. A cette occasion, ce livret d'accueil est remis à la personne.

Une fois le jour de l'admission effective déterminé, l'accueil à l'EHPAD est réalisé par les soignants. Une attention particulière est portée pour favoriser un accueil chaleureux et bienveillant de la personne.

Un contrat de séjour est remis à la personne hébergée et le cas échéant, à son représentant légal, au plus tard dans les quinze jours suivant l'admission. Il doit être signé par les deux parties dans le mois qui suit l'admission. Pour la signature du contrat, la personne hébergée ou son représentant légal peut être accompagnée de la personne de son choix.

L'admission se fait en recherchant systématiquement le consentement libre et éclairé de la personne, en l'informant par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et des conséquences de l'accompagnement et en veillant à sa bonne compréhension.

LES TARIFS	**Le prix de journée réglé par le résident est fixé par arrêté du Conseil Départemental et révisé au minimum une fois par an.** **Il comprend :** - **L'entretien de l'hébergement ;** - **La restauration ;** - **L'entretien et le marquage du linge ;** - **Les animations.**
ACCES AUX AIDES FINANCIERES	**Selon votre situation, différentes aides peuvent vous être accordées. Pour cela, vous pouvez contacter le Service Social présent sur site une fois par semaine.**
L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE	<u>Le personnel qui vous entoure au quotidien</u> **Tous les professionnels du soin sont identifiables grâce à leurs tenues.** <u>L'équipe médicale et paramédicale</u> **Cette équipe est là pour vous accueillir et vous accompagner tout au long de votre séjour.** **L'Infirmière Coordonnatrice (IDEC) est responsable de la gestion des services. Elle organise la prise en charge globale des soins qui vous sont dispensés.** **Une psychologue est à votre disposition et à celle de votre famille.** **Une ergothérapeute participe au maintien de votre autonomie.** **Les infirmier(e)s accomplissent des soins personnalisés relevant de leurs compétences.** **Les aides-soignants dispensent des soins d'hygiène et de confort, sous la responsabilité de l'infirmier(e).** **Les agents des services hospitaliers assurent l'entretien des locaux selon des protocoles rigoureux. Ils ont une fonction hôtelière et participent à votre confort et bien-être.**

L'équipe administrative et les fonctions support

Le personnel administratif et logistique assure la gestion de l'établissement. Il collabore à votre sécurité et à votre confort.

D'autres professionnels participent à votre accompagnement :

- **La Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF) ;**
- **L'animatrice ;**
- **L'agent d'entretien ;**
- **La diététicienne ;**
- **Les agents de cuisine.**

Le PASA

L'établissement dispose d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) qui peut accueillir en journée ou demi-journées des personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives (Alzheimer et apparentées) associées à des troubles du comportement modérés.



Le Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) associe les personnes hébergées, les familles et les représentants du personnel au fonctionnement de l'EHPAD. Le CVS est un lieu d'expression et d'échanges entres les personnes hébergées, les familles, les agents, la direction… afin d'améliorer la vie quotidienne de l'établissement. Il permet aux personnes hébergées de prendre la parole, d'être écoutées afin d'aborder différents sujets, remarques, idées, questions sur la vie en collectivité.

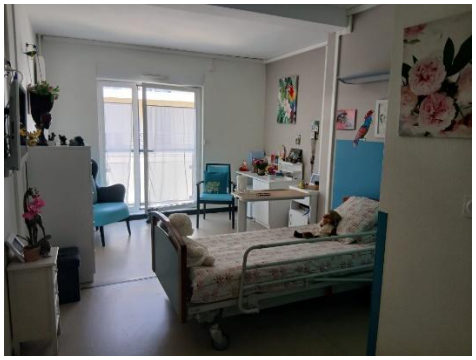
CADRE DE VIE

La personne de confiance

Si vous souhaitez désigner une personne de confiance, le formulaire de désignation se trouve dans le contrat de séjour. La personne de confiance peut vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre au cours de votre séjour. Elle sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin.

Votre logement





Les chambres individuelles d'environ 22 m² sont équipées d'une salle de bain avec lavabo, douche au sol et d'un WC.

Votre logement est meublé mais vous avez la possibilité de le personnaliser dans la limite de l'accessibilité et des normes de sécurité avec des petits meubles, bibelots, cadres et postes de télévision pour recréer un décor familier.

Chaque chambre et salle de bain ont leur système d'appel de sécurité.

Votre logement dispose d'un branchement pour la TV et d'un accès au téléphone (sur facturation).

Vous pouvez disposer de la clé de votre chambre.

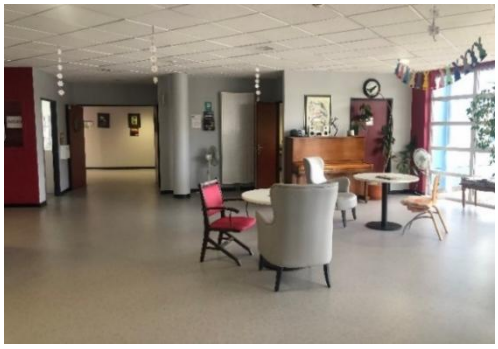
VIE PRATIQUE

Les espaces communs

Vous disposez des locaux communs accessibles et utilisables par tous : salle de restauration, salons, salon de coiffure …

Les salons des résidents





Le salon des familles

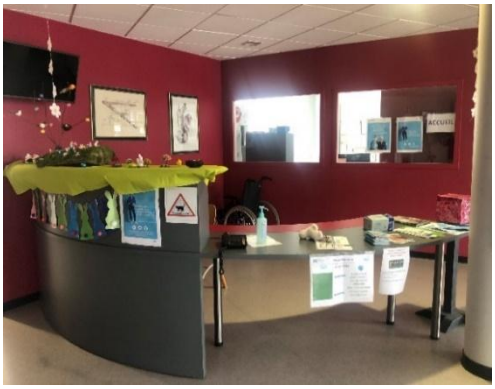




Les repas

Vos repas sont confectionnés quotidiennement sur place par les cuisiniers de l'établissement sous contrôle d'une diététicienne. Vous pouvez inviter vos proches ou amis à déjeuner sur réservation.



	Le linge **Le linge est entretenu et marqué par l'établissement. Si vous le souhaitez, l'entretien de celui-ci peut être assuré par votre entourage.** Le courrier **Les journaux sont distribués chaque jour le matin et le courrier en début d'après-midi. Vous pouvez déposer vos lettres à expédier dans une boîte aux lettres installée près du bureau d'accueil situé à l'entrée de l'établissement.**  Vos sorties **Vous pouvez aller et venir à votre guise et vous avez la possibilité de partir en week-end et en vacances. Par mesure de sécurité, il vous est demandé de signaler toutes vos absences à l'accueil et à l'équipe de soins.** Les visites de vos proches **Vos proches peuvent venir vous rendre visite à toute heure de la journée selon vos souhaits dans le respect de la sérénité des autres résidents.**
ACTIVITES, ANIMATION ET VIE SOCIALE	**Les matins sont dévolus aux soins et à l'entretien des locaux et des chambres.** **Les animations adaptées sont proposées quotidiennement, le programme d'animation est affiché à l'accueil de la salle d'animation et dans chaque secteur.**













DROITS ET INFORMATIONS LEGALES

Vos proches peuvent participer à certaines animations en spectateurs ou en qualité de bénévole. L'association « Le Fil d'Argent », association constituée pour les résidents, participe activement aux différentes activités de l'établissement. Elle met à disposition une boutique pour vos petits achats une fois par semaine.

Le culte

Un office religieux catholique est célébré par groupe une fois par mois dans l'enceinte de l'établissement.

Cependant, tout ministre du culte de votre choix peut vous rendre visite et officier.

Argent et objets de valeurs

Un inventaire de vos objets de valeur est réalisé systématiquement. Pour éviter les pertes et les vols, il est recommandé de ne pas conserver d'objets de valeur durant la durée du séjour. Ne laissez aucun objet de valeur sans surveillance. A défaut de cette précaution, l'Etablissement ne pourra être tenu pour responsable.

Toutes les informations relatives à votre accueil sont précisées dans le règlement de fonctionnement de l'EHPAD et votre contrat de séjour.

L'organisation de l'EHPAD et les pratiques des professionnels reposent sur la charte des droits et libertés de la personne âgées ainsi que sur les différentes réglementations relatives à l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées en établissement précisées dans votre contrat de séjour.

La Direction et l'ensemble du personnel sont heureux de vous accueillir et vous souhaitent la bienvenue !